

Le Président



Papeete, le 28 mai 2024

COMMUNIQUE :

Dans le cadre de la discussion générale en séance plénière du 24 mai 2024 portant sur l'examen du rapport n° 31/2024 relatif au projet de délibération relative à la modification n°1 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2024, la représentante Madame Sylvana TIATOA a exprimé un point de vue et une analyse personnelle susceptible de jeter, à tort, le discrédit sur les missions de service public du Centre Hospitalier de Polynésie Française (C.H.P.F), et sur l'adéquation entre l'offre médicale actuelle et les besoins de la population Polynésienne.

Les propos de Madame TIATOA, tenus en *reo tahiti* à l'occasion d'une séance publique de l'assemblée et dans le cadre de ses fonctions d'élue, ne sauraient bien évidemment refléter la position de l'assemblée de la Polynésie française, ni celle de sa majorité politique la composant.

L'assemblée de la Polynésie française tient à saluer et remercier le travail - souvent difficile - accompli au service de toute la population Polynésienne par tous les établissements de santé du Fenua, publics et privés, les médecins, et l'ensemble des soignants (infirmières, sage-femmes, etc.), au-delà des clivages politiques et ethniques.

Le Président,

Antony GEROS